



Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin,
du Ségala, du Causse et du Cordais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête publique : Par arrêté du 3 septembre 2018, le Président Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais arrêté le 17 avril 2018.

Dates de l'enquête publique : L'enquête se déroulera pour une durée de 35 jours, du lundi 1er octobre à partir de 14H00 au lundi 5 novembre jusqu'à 12H00 sur le territoire des 70 communes membres du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais.

A cet effet le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné, le 5 juillet 2018, une commission d'enquête composée de la façon suivante, Monsieur Bernard DORVAL, président de la commission d'enquête et Messieurs Jacques GAYRAUD et Luc DURAND membres titulaires.

Consultation du dossier d'enquête publique : Le dossier du SCoT (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, document d'orientations et d'objectifs) sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, dans les lieux suivants :

- Au siège de l'enquête publique et du Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, 2 rue du Gaz, 81400 CARMAUX,
- Au siège de la communauté de communes de VAL 81, 45 avenue Pierre Souyris, 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS,
- Au siège de la communauté de communes du Cordais et du Causse, Maison de la Communication, 81170 LES CABANNES

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête publique à Carmaux ainsi que sur le site internet à l'adresse : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-scot-carmausin-segala-causse-et-cordais>

Ce dossier de SCoT sera accompagné des avis des personnes publiques associées et consultées, d'une note de réponse aux avis exprimés, des pièces administratives (délibérations) ainsi que d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête.

Les informations environnementales se rapportant au projet de SCoT sont incluses dans le dossier d'enquête. Le Tome 2 du rapport de présentation expose l'état initial de l'environnement et le Tome 3 traite des impacts du SCoT sur l'environnement (évaluation environnementale). De plus, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sera joint au dossier d'enquête publique.

Dépôt des observations : Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du SCoT pourront être consignées sur les dits registres d'enquête ou adressées par lettre recommandée à l'attention du *Président de la commission d'enquête du SCoT, Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, 2 rue du Gaz, 81400 CARMAUX*, ou par internet à l'adresse électronique dédiée : enquete-scot@outlook.fr

Les courriers et mails d'observations seront consultables pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'enquête (annexés au registre).

Accueil du public par le commissaire enquêteur : La commission d'enquête se tiendra à disposition du public dans les lieux et aux horaires suivants :

- Le lundi 1er octobre, de 14H00 à 17H00 au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, 2 rue du Gaz, 81400 CARMAUX,
- Le lundi 1er octobre, de 14H00 à 17H00 au siège de la communauté de communes de VAL 81, 45 avenue Pierre Souyris, 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS,
- Le lundi 1er octobre, de 14H00 à 17H00 au siège de la communauté de communes du Cordais et du Causse, Maison de la Communication, 81170 LES CABANNES,
- Le mercredi 10 octobre, de 9H00 à 12H00 au siège de la communauté de communes du Cordais et du Causse, Maison de la Communication, 81170 LES CABANNES
- Le vendredi 19 octobre de 9H00 à 12H00 au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, 2 rue du Gaz, 81400 CARMAUX,
- Le mardi 23 octobre, de 9H00 à 12H00 au siège de la communauté de communes de VAL 81, 45 avenue Pierre Souyris, 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS,
- Le lundi 5 novembre, de 9H00 à 12H00 au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, 2 rue du Gaz, 81400 CARMAUX,
- Le lundi 5 novembre, de 9H00 à 12H00 au siège de la communauté de communes de VAL 81, 45 avenue Pierre Souyris, 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS,
- Le lundi 5 novembre, de 9H00 à 12H00 au siège de la communauté de communes du Cordais et du Causse, Maison de la Communication, 81170 LES CABANNES

Clôture de l'enquête publique : A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai à la commission d'enquête et seront clos et signés par un commissaire enquêteur. La commission d'enquête rencontrera, sous huitaine, le Président du Syndicat Mixte du SCoT, pour lui communiquer, sous la forme d'un procès-verbal de synthèse, les observations écrites et orales formulées dans le cadre de l'enquête publique. Le Syndicat Mixte du SCoT disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles sur le procès-verbal de synthèse.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège du Syndicat Mixte du SCoT, ainsi que sur le site internet <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/le-scot-carmausin-segala-causse-et-cordais> pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions aux jours et heures habituels d'ouverture.

Décision pouvant être prise à l'issue de l'enquête : Après enquête publique, le comité syndical approuvera le projet d'élaboration du SCoT éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête publique, de l'avis des personnes publiques associées et des diverses consultations.